

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa
Institut national du cancer

Décision n° 2018-16 du 8 janvier 2018 portant délégation de signature au sein de l'Institut national du cancer

NOR : SSAX1830031S

Le président de l'Institut national du cancer,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1 ;

Vu le décret du 27 juin 2016 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer ;

Vu la convention constitutive de l'Institut national du cancer approuvée par arrêté interministériel en date du 6 août 2013, et notamment l'article 11 ;

Vu l'article 11 du règlement intérieur de l'INCa du 24 février 2017 ;

Vu la décision n° 2017-23 du 1^{er} mars 2017 investissant Mme Alexandra Deseille d'une délégation de signature en tant que directrice de la direction des ressources humaines, des affaires administratives et juridiques,

Décide :

En l'absence de la directrice de la direction de la communication et de l'information, Mme Alexandra Deseille, directrice de la direction des ressources humaines, des affaires administratives et juridiques, est investie d'une délégation de signature aux fins de signer les actes ou documents suivants, dans la limite des attributions de la direction de la communication et de l'information :

Dans le cadre de la commande publique :

- les bons de commande et ordres de service d'un montant strictement inférieur à 500 000 € (HT) établis dans le cadre d'un marché ;
- les certificats de service fait jusqu'à 500 000 € (HT).

La présente délégation prend effet dès sa signature et prend fin dès la prise de fonctions d'un(e) directeur(trice) de la communication et de l'information. Elle prend fin dès qu'un changement se produit soit dans la personne du délégué, soit dans celle du délégataire.

Elle est publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sur le site internet de l'INCa.

Fait le 8 janvier 2018, en deux exemplaires.

Le président,
N. IFRAH